

le

VILLE DE

HOTEL DE VILLE

Place

TÉLÉPHONE

TÉLÉCOPIE

e-mail

Monsieur le Président
Tribunal Administratif de

BP

Cedex

Service Urbanisme

Affaire suivie par

Tél ;

N/Réf. :

Objet : Dossier n°

Réf. : Annulation autorisation travaux

PJ : dossier de déclaration de travaux du règlement de la zone UA



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître les observations qu'appelle de ma part la requête présentée par

EXPOSE DES FAITS

La société a déposé le une déclaration de travaux pour la pose d'antennes de téléphonie mobile sur un immeuble

Cette demande a été autorisée par mon arrêté du sous réserve du respect des prescriptions de

C'est la décision attaquée.

DISCUSSION

Absence de concertation préalable

Les requérants invoquent le non respect par le bénéficiaire de la décision attaquée des stipulations du document intitulé « Guide des bonnes pratiques des maires et opérateurs », également dénommé « charte », signée en 2003 par l'Association des Maires de France et l'Association française des opérateurs mobiles. Selon eux, la société n'aurait pas respecté la procédure de constitution du dossier d'information telle que prévue par cette charte, ce qui entacherait d'illégalité la décision d'autorisation du

Cet argument est irrecevable dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir dans la mesure où le document invoqué doit être considéré comme ayant une valeur contractuelle entre ses signataires. Or, la méconnaissance des stipulations d'un contrat ne peut être utilement invoquée comme moyen de légalité à l'appui d'un recours en annulation formé à l'encontre d'une décision administrative (CE 08/01/1998, Communauté urbaine de Strasbourg ; 14/03/1997, Cie d'aménagement des coteaux de Gascogne). Sont également jugés irrecevables dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, un

moyen fondé sur la contrariété d'un permis de construire à une servitude instituée contractuellement (CE 10/11/1971, Castandet), ou la méconnaissance par des décisions d'engagements souscrits par les compagnies de transport aérien en faveur de leur personnel (CE 11/04/1973, Syndicat national des pilotes de ligne).

Défaut de visa de l'avis du groupe de travail de l'environnement et de la santé dans les installations de radiotéléphonie

... / ... *Développements sur Dossier Spécifique DDASS (en cours)*

Erreur manifeste d'appréciation

... / ... *Développements sur dossier Spécifique (en cours)*

Violation des dispositions du plan d'occupation des sols

... / ... *Développements sur dossier Spécifique (en cours)*

Par ces motifs, je conclus à ce qu'il plaise au tribunal de rejeter la requête en annulation de l'autorisation de travaux du [REDACTED]

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Maire [REDACTED]
[REDACTED]
Adjoint délégué à l'Urbanisme

